

Département de l'AIN
—
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
—
Canton de MIRIBEL
—
Commune de BEYNOST

COMMUNE DE
BEYNOST

N° 07-2024-71

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 3 octobre 2024
Convocation du : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, trois octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Mexi-mieux TRIATHLON pour l'organisation de la 17ème édition du Trail de la Côtère

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER.

Représentés :

Mme Annie MACIOCIA donne procuration à M. Sergio MANCINI
M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON
Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ

M. Jean-Pierre COTTAZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ

Secrétaire de séance :

Mme Véronique CORTINOVIS

Le rapporteur informe l'assemblée que l'Association Meximieux Triathlon, anciennement dénommée EFS Triathlon, agréée par la Fédération française de Triathlon, organise samedi 19 octobre 2024 à Beynost, sa 17^{ème} édition du Trail de la Côtère.

Ce rendez-vous annuel est devenu un événement incontournable des coureurs à pied de la région, intégrant le challenge département des courses à pied hors stade et le challenge des courses de montagne du département de l'Ain.

Son départ et son arrivée se font au complexe du Mas de Roux. Des circuits balisés par l'association sont ainsi proposés aux Beynolans.

La rencontre du 19 octobre réunira 400 participants, répartis sur trois circuits de trail nocturnes (21 kms - 14 kms - 9 kms), plusieurs centaines de spectateurs et une soixantaine de bénévoles.

A cette occasion, l'association utilisera les locaux du complexe de 9h00 à minuit (cuisine, vestiaires, douches) et un podium. Seront proposés une buvette, des repas froids pour les organisateurs, bénévoles et coureurs.

Cet événement est également l'occasion de promouvoir le don du sang, de plaquettes et de plasma.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 €, à l'association Meximieux Triathlon, à l'occasion de la 17^{ème} édition du Trail de la Côtère, conditionnée par la tenue de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	16	
---------	----	--

Pour	22	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ
Contre		
Abstention		
NPPV	1	M. Bertrand VERMOREL

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Meximieux Triathlon, pour l'organisation de la 17^{ème} édition du Trail de la Côtière., pour un montant de 800 euros.

DIT que cette somme sera mandatée à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement – autres personnes de droit privé » du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :
001-210100434-20241003-
qlfX020001ab1d-DE
Date de télétransmission : 07-10-2024
Date de réception préfecture : 07-10-2024